

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 007-1765/09/CC

■ Rocade L2 à Marseille - Poursuite du projet - Approbation d'un protocole d'accord entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille.

DIFRA 09/4136/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La rocade L2 constitue une infrastructure majeure pour le fonctionnement de l'agglomération marseillaise. Cette infrastructure permettra le contournement du centre-ville entre les autoroutes A50 (vers l'Est) et A7 (vers le Nord), ainsi que la desserte des quartiers Nord-Est et Est de la Ville.

D'abord financée dans le cadre du Contrat de plan Etat Région 2000-2006, l'Etat envisage l'achèvement de cette liaison (fin de travaux de la L2 Est et réalisation de la L2 Nord) dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public Privé (PPP).

Par délibération n°VOI 27/323/CC du 26 mars 2007, le Conseil de la Communauté urbaine a approuvé un protocole d'intention entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté Urbaine Marseille Provence, donnant un accord de principe pour achever les rocades L2 Est et L2 Nord, dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P.)

Ce protocole a confirmé également l'engagement financier des co-financeurs selon les clefs de répartitions utilisées jusqu'à présent au contrat de plan Etat/Région, soit 22.5% pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

A la demande de l'Etat, les collectivités se sont depuis prononcées sur le mode de financement du projet L2 dans le cadre du PPP :

- subvention d'investissement versée pendant la réalisation de l'opération pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général;
- subvention d'investissement versée pendant la durée du contrat de partenariat pour la Région.

L'enquête publique de la rocade L2 Nord s'est également déroulée au 2^{ème} trimestre 2009 ; la déclaration d'utilité publique est envisagée pour novembre 2010.

Les services de l'Etat proposent un nouveau protocole d'accord pour réaliser la L2, destiné à préciser les engagements des parties prenantes afin de pouvoir engager la phase de dialogue compétitif avec les candidats et aboutir à la signature d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Ce protocole d'accord n°1, annexé à la présente délibération :

- répartit les maîtrises d'ouvrage de la L2 des opérations d'accompagnement entre l'Etat, le titulaire du contrat de PPP qui interviendra pour le compte de l'Etat, MPM et la Ville de Marseille,
- fixe le financement apporté par la L2 à ces opérations,
- précise les modalités d'association des trois co-financeurs et maîtres d'ouvrage cités plus haut au pilotage, à la définition et la coordination de la L2 et des opérations d'accompagnement,
- engage la préparation des conventions de financement de la L2 et des opérations d'accompagnement.

A ce titre, la Communauté urbaine assurera également la maîtrise d'ouvrage des opérations d'accompagnement suivantes en dehors des raccordements de voirie indispensables au fonctionnement de la L2 Nord et prévus dans le contrat de Partenariat Public Privé.

- Requalification du boulevard Arnavon ;
- Aménagement de l'avenue Allende : îlot central du rond point Sainte Marthe, mail entre Sainte Marthe et la gare Picon, nouvelles chaussées Nord/Sud sur dalle entre la gare Picon et l'avenue Raimu.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération n°VOI 27/323/CC du 27 mars 2007 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le protocole d'accord entre l'État, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille relatif à la poursuite du projet de la rocade L2 à Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole d'accord ci-annexé, conclut entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches du Rhône, la ville de Marseille et Marseille Provence Métropole, relatif à l'achèvement de la rocade L2.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer le présent protocole.

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI